

Séance ordinaire du 3 août 2012**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2012.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2012.
- 1.4 Rapport des comités.
- 1.5 Décès de monsieur Antoine Bédard.
- 1.6 Golf – Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2012.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Autorisation à la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les mesures nécessaires contre les propriétaires ayant des fosses septiques non conforme au règlement Q-2, r.22.
- 5.3 Avis de motion pour remplacer le règlement numéro U-1 et ses amendements sur les permis et certificats.
- 5.4 Avis de motion pour remplacer le règlement U-5 constituant le comité consultatif d'urbanisme.
- 5.5 Autorisation à la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les mesures nécessaires contre le propriétaire du lot 30, subdivision 6, du Rang 4.
- 5.6 Dépôt du rapport sur les analyses bactériologiques des lacs Simon et Barrière en date du 12 juillet 2012.

- 5.7 Accorder un contrat au groupe IBI/DAA pour la finalisation du processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

6. **COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. **LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 7.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

8. **CORRESPONDANCE**

- 8.1 Accusé de réception par Monsieur Norman MacMillan à la suite de la transmission de la résolution numéro 173-06-2012.
- 8.2 Réponse du Ministère à la demande d'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection du Rang 4 Sud et du chemin du Tour-du-Lac.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **3 août 2012 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf

Louise Houle Richard

Pierre Paquin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Madame Lise Villeneuve, conseillère a motivé son absence.

Messieurs Gilles Robillard et Robert Johnson n'ont pas motivé leurs absences.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Environ 60 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

198-08-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1.2

199-08-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2012.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf ;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2012 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée

1.3

200-08-2012

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2012.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2012 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée

1.4**Rapport des comités.**

Étant donné l'absence de plusieurs membres du conseil, monsieur le maire présente les rapports des comités.

Au service des incendies, il n'y a rien eu de spécial.

Au niveau des loisirs, il remercie les personnes qui ont travaillé à la réussite de l'évènement du feu d'artifice et mentionne qu'il y aura un autre feu d'artifice l'an prochain.

Au niveau de l'urbanisme et de l'environnement, il y a eu 42 permis d'émis pour une valeur de 796 400,00 \$.

Au niveau de la collecte de la disposition des matières résiduelles, une rencontre est prévue le 9 août prochain avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier dont différents dossiers économiques seront discutés.

Madame Louise Houle Richard mentionne qu'elle est en communication avec le gouvernement concernant le programme MADA. Elle devrait avoir des nouvelles en septembre.

1.5**201-08-2012****Décès de monsieur Antoine Bédard.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Bédard est décédé le 13 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Bédard a été maire de la municipalité de Lac-Simon de 1977 à 1981;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un don au montant de cent dollars (100,00 \$) au CSSS de Papineau;

Adoptée

c.c. Trésorerie

1.6**202-08-2012****Golf – Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation.**

CONSIDÉRANT la tenue d'un tournoi de golf pour la fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'inscription du maire, monsieur Gaston A. Tremblay et des conseillers, messieurs Pierre Paquin et Robert Johnson à participer au tournoi de golf au coût de cent-vingt-cinq dollars (125,00 \$) chacun;

QUE les deniers requis au paiement de ces sommes soient puisés à même les disponibilités du poste « relation publique » 02-11000493.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

203-08-2012

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de juillet totalisant la somme de **494 063,99 \$** portant les numéros de chèques **7379 à 7507** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **9 712,87 \$** soit adoptée. Pour un montant total de **503 776,86 \$**

Adoptée

c.c. Trésorerie

3.**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****3.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.**

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim est déposé en copie aux membres du conseil.

4.**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****4.1****Aucun dossier à l'ordre du jour.**

Monsieur le maire informe les membres que trois kilomètres de route ont été réalisés sur le chemin Tour-du-Lac et la pente du chemin de Bellefeuille a été réduite.

5.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****5.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel du directeur a été déposé aux membres du conseil.

5.2

204-08-2012

Autorisation à la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les mesures nécessaires contre les propriétaires ayant des fosses septiques non conforme au règlement Q-2, r.22.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement numéro 427-2010 établissant un service de vidange de collecte de transport de boues septiques d'eaux usées sur tout le territoire de la municipalité, profitant par la même occasion d'inspecter chaque fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a entrepris en 2010 l'inspection des fosses septiques sur l'Île Canard Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme a transmis depuis des lettres demandant aux propriétaires de se conformer au règlement Q-2, r.22;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ne sont pas conformes au règlement Q-2, r.22, malgré de nombreux avis de la part de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les mesures nécessaires contre les propriétaires qui enfreignent le règlement Q-2, r.22.

Adoptée

c.c. La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.3

Avis de motion pour remplacer le règlement numéro U-1 et ses amendements sur les permis et certificats.

Monsieur Paul Malouf donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre au conseil un amendement ayant pour objet de remplacer le règlement numéro U-1 ainsi que ces amendements sur les permis et certificats.

5.4

Avis de motion pour remplacer le règlement U-5 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Paul Malouf donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre au conseil un amendement ayant pour objet de remplacer le règlement numéro U-5 ainsi que ces amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme.

5.5

205-08-2012

Autorisation à la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les mesures nécessaires contre le propriétaire du lot 30, subdivision 6, du Rang 4.

CONSIDÉRANT QUE deux avis d'infraction sur le lot 30, subdivision 6 du Rang 4, matricule 1388-41-2350-00 ont été signifiés par le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme le 19 avril 2012 et le 13 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a construit dans la bande riveraine en contradiction avec le règlement U-1 de l'article 3.1 et le règlement de zonage U-2, article 4.3;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les procédures contre ledit propriétaire du lot 30, subdivision 6, du Rang 4, Canton de Hartwell afin de compléter la démolition de la construction dans la bande riveraine.

Adoptée

c.c. La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.6

Dépôt du rapport sur les analyses bactériologiques des lacs Simon et Barrière en date du 12 juillet 2012.

Le directeur général dépose le rapport sur les analyses bactériologiques effectuées par la firme « Les Moules Zébrées C.D.T. » se rapportant aux lacs Simon et Barrière. Sur les 104 échantillons prélevés le 12 juillet 2012, 104 échantillons sont classés A. Le pH se maintient à chaque année à un résultat très acceptable. Les résultats de phosphore demeurent excellents. Cette classification permet de dire que la qualité de l'eau des lacs est excellente.

5.7

206-08-2012

Accorder un contrat au groupe IBI/DAA pour la finalisation du processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire finaliser le processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe IBI/DAA a déposé une offre de service;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'offre de service de la firme Groupe IBI/DAA au prix de trois mille dollars (3 000,00 \$) plus taxes pour la finalisation du processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Groupe IBI/DAA

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7.

LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

8.
CORRESPONDANCE**8.1**
Accusé de réception par Monsieur Norman MacMillan à la suite de la transmission de la résolution numéro 173-06-2012.

Monsieur MacMillan accuse réception de la demande de la municipalité à l'effet d'avoir un accès gratuit à une partie de la plage du lac Simon située sur le territoire de la municipalité de Duhamel. Cependant, monsieur le maire informe les membres présents que la ministre responsable n'a pas encore transmis d'accusé de réception. Il informe donc les membres du conseil présents qu'il a fait une relance auprès de la ministre responsable.

207-08-2012
8.2
Réponse du Ministère à la demande d'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection du Rang 4 Sud et du chemin du Tour-du-Lac.

Le ministère des Transports informe les membres du conseil que l'analyse est complétée et ne justifie pas l'ajout de panneaux d'arrêt. Monsieur le maire demande aux membres du conseil présents qu'étant donné qu'il y a un danger d'accident à cette intersection qu'une résolution soit entérinée par les membres du conseil pour que le ministère revoie sa position.

CONSIDÉRANT QUE la réponse du ministre des Transports du Québec à la suite de la requête de la municipalité de Lac-Simon est irrévocable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent que la sécurité de ces citoyens est importante;

CONSIDÉRANT QUE l'étude a été effectuée lors d'une période non achalandée;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon demandent au Ministère des Transports de reconsidérer leur décision étant donné que l'intersection est dangereuse.

Adoptée
c.c. Ministère des Transports

9.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Michel Pilon de la rue Hilaire demande si la municipalité peut installer une pancarte pour réduire la vitesse.

Un autre citoyen demande si les tests bactériologiques de l'eau peuvent être effectués plus tard dans la saison. La municipalité analysera la demande.

Quelques citoyens se posent des questions sur les modifications se rapportant aux règlements d'urbanismes. Une rencontre de consultation publique se tiendra les 11 et 12 août à la salle Danny-Legault située au 77, rue Hôtel-de-Ville à Chénéville de 9 h à 16 h 30. Monsieur le maire invite les citoyens à s'y présenter.

Un citoyen demande si la municipalité a l'intention de fermer les terrains de camping. Les membres du conseil affirment que ce n'est pas leur intention de fermer les terrains de camping.

Une autre demande si les dérogations mineures vont être encore acceptées après l'approbation des nouveaux règlements. Les dérogations mineures font parties d'un règlement et les demandes sont analysées par le comité consultatif d'urbanisme pour y être présentées au conseil. Ce processus fait partie de la réglementation.

Un autre demande à monsieur le conseiller Pierre Paquin de se mettre conforme s'il ne l'est pas, à la réglementation se rapportant à l'urbanisme. Monsieur Paquin mentionne que le processus est entériné pour régler la situation.

Un autre demande le montant qui est attribué à la Sûreté du Québec. Un budget au montant de 269 195,00 \$ est alloué pour la Sûreté du Québec. À ce montant une somme de 10 000,00 \$ est ajoutée pour la sécurité des lacs Simon et Barrière.

10.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

208-08-2012

Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général